NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/6638
30 août 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 22 AOUT 1965,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

Comme suite à ma communication du 2 août 1965, je tiens à porter à votre attention les incidents ci-après, provoqués par les mesures d'oppression que l'administration chypriote grecque applique contre la communauté chypriote turque de l'île :

1. Comme on le sait les Chypriotes turcs sont soumis à un contrôle très strict de la part de l'Administration chypriote grecque lorsqu'ils circulent sur les routes de l'île. Ces contrôles ont pris récemment des allures de persécution contre les membres de la communauté turque. Les renseignements reçus de Nicosie indiquent que les prétendus agents chypriotes grecs de la sécurité ont pour pratique d'invalider, aux points de contrôle, les cartes d'identité des Chypriotes turcs qui se déplacent, sous prétexte qu'elles sont usées et illisibles, leurs titulaires étant contraints de s'adresser aux autorités chypriotes grecques pour en obtenir le renouvellement. Les Chypriotes turcs ainsi contraints de demander de nouvelles cartes d'identité sont soumis à un interrogatoire interminable sans aucun rapport avec la question, et il leur est ensuite délivré des cartes qui tendent souvent à établir qu'ils sont d'origine grecque. Les Chypriotes grecs ont essayé, par le passé, de mettre ces anomalies sur le compte d'erreurs ou de négligences. Mais la fréquence de ces erreurs ne permet guère de douter que cette imposture délibérée de la part des Chypriotes grecs s'inscrive dans le cadre d'un plan malfaisant qui tend à faire pression sur les Chypriotes turcs en leur donnant l'impression que leur "droit de vivre" sur l'île ne sera reconnu que s'ils acceptent la prééminence de l'hellénisme à Chypre ou que s'ils consentent à devenir Grecs.

Je peux citer comme exemples de cette imposture chypriote grecque les deux cas suivants :

a) M. Hüseyin Ibrahim Basu, Chypriote turc du village de Xerovouno, est qualifié de "Grec" sur la carte d'identité qui lui a été délivrée le 17 août 1965.

b) M. Mehmet Salih Mustafa, Chypriote turc du village de Konedra, est également qualifié de "Grec" sur la carte d'identité qu'il a obtenue le 20 août 1965.

En temps normal, on pourrait ignorer ces tactiques primitives en les considérant comme de simples actes vexatoires. Mais à l'heure actuelle, alors que tout Chypriote turc se rend pleinement compte que ses compatriotes d'origine grecque sont résolus à faire disparaître la communauté turque de l'île, le sens des mobiles qui font agir ces derniers devient parfaitement clair. Il faut donc espérer que la Force des Nations Unies prendra rapidement les mesures nécessaires pour mettre fin à ces menées malfaisantes des Chypriotes grecs.

2. A la suite des récentes initiatives prises par les Chypriotes turcs, il se produit chaque jour de nouveaux faits qui prouvent que les Chypriotes grecs sont résolus à rendre la vie dans l'île intenable pour leurs compatriotes d'origine turque.

Le 18 août 1965, un groupe représentatif, composé de neuf Chypriotes turcs réfugiés, qui avaient dû quitter le village d'Akacha au début des hostilités, s'est rendu dans ce village sous la protection de la Force des Nations Unies pour y inspecter les biens de la communauté turque. Les membres du groupe se sont trouvés devant une situation effroyable.

L'école primaire turque du village avait été complètement pillée. Toutes les portes et toutes les fenêtres du bâtiment avaient été démontées et emportées. Les arbres qui se trouvaient dans la cour avaient été abattus.

Trois motopompes et les tuyaux de jonction qui avaient été laissés dans le village et appartenaient à M. Osman Misirzade, Chypriote turc, avaient été volés. Des moulins et des huileries appartenant à des Chypriotes turcs avaient été détruits. Les machines qui s'y trouvaient avaient été volées. La plupart des arbres des vergers avaient été abattus ou déracinés. Des exploitations agricoles

/...

appartenant à des Chypriotes turcs étaient cultivées par des Chypriotes grecs sans l'autorisation de leurs propriétaires et sans versement d'aucune compensation. Aucune des maisons turques du village n'avait échappé aux déprédations délibérées des Grecs! Elles avaient toutes, sans exception, été pillées et détruites.

Les dommages matériels subis par les Turcs du village sont estimés à beaucoup plus de 300 000 dollars.

Le village d'Akacha ne constitue certes pas un cas isolé. Chacun des cent et quelques villages chypriotes, dont la population est à la fois grecque et turque et que les Chypriotes turcs avaient dû abandonner pour sauver leur vie, a subi exactement le même sort. L'ironie de cet état de choses tragique tient à ce que ce progrom dirigé contre les Chypriotes turcs a été essentiellement perpétré par les prétendus agents de la sécurité de l'administration chypriote grecque usurpatrice. Il y a lieu de rappeler que ces prétendus agents chypriotes grecs de la sécurité sont censés jouer le principal rôle dans le "programme de pacification" pour lequel l'archevêque Makarios a sollicité l'appui et la coopération de la Force des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.
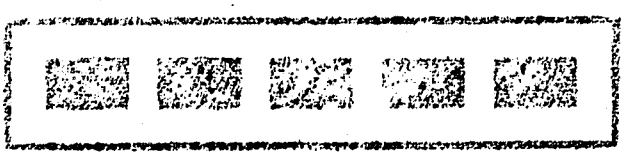
L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,
(Signé) Orhan ERALP